

RÉGIME DE RETRAITE DE
LA CORPORATION DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

Suivi de la situation financière du régime

Une des principales responsabilités du Comité de retraite est de suivre de près la situation financière du régime. Cette responsabilité exige, entre autres, de demander à nos actuaires de procéder à une évaluation actuarielle du régime au moins tous les trois ans, ou plus fréquemment si le Comité le juge nécessaire. La dernière évaluation actuarielle complète du régime a été effectuée en date du 31 décembre 2001. La prochaine doit donc être faite au plus tard en date du 31 décembre 2004. Les résultats de cette évaluation devraient être disponibles en juin 2005.

Cependant, afin de suivre la situation financière de plus près, nos actuaires viennent d'effectuer une estimation de la solvabilité du régime en date du 31 décembre 2004. Ce communiqué présente les résultats de cette estimation et vous informe de la création d'un comité de travail sur la santé financière du régime.

Les résultats de l'estimation

L'estimation de la solvabilité du régime consiste à comparer, à une date précise, l'actif du régime, c'est-à-dire les sommes détenues par la caisse de retraite, avec les obligations du régime, c'est-à-dire la valeur des prestations prévues par le régime.

Les résultats de l'estimation en date du 31 décembre 2004 indiquent que le degré de solvabilité du régime (c'est-à-dire le rapport de l'actif du régime sur les obligations) se situe aux environs de 89 %. Le régime est donc en position de déficit de solvabilité. Cette situation s'explique par l'effet combiné de la baisse des taux d'intérêt, des améliorations apportées au régime et des pertes de placement des dernières années.

Du côté des placements, la situation est plutôt positive. Le rendement de la caisse de retraite en 2004 a été de 10,8 %. Le dernier rapport sur le rendement de la caisse de retraite, en date du 31 décembre 2004, indique également que le rendement de la caisse se situe légèrement au-dessus de la médiane des fonds institutionnels en gestion commune dans l'univers de Mercer sur des périodes de 4 ans et 10 ans.

Cependant, la situation des taux d'intérêt demeure problématique et continuera d'avoir un impact négatif sur la situation financière du régime.

Un déficit de solvabilité signifie que, dans l'hypothèse selon laquelle le régime aurait pris fin à la date de l'évaluation, les fonds de la caisse de retraite n'auraient pas été suffisants pour payer toutes les prestations prévues par le régime. Dans ce cas, le Règlement du régime prévoit que l'École Polytechnique verse des cotisations d'équilibre afin de ramener le degré de solvabilité à 100 % sur une période de cinq ans, comme la loi l'exige.

Formation d'un comité de travail

Compte tenu de la situation, le Comité de retraite a décidé de former un comité de travail sur la santé financière du régime. Ce comité de travail est formé des personnes suivantes, toutes membres du Comité de retraite :

- Louise Jolicoeur, Directrice des affaires institutionnelles, Secrétaire générale
- François Morin, Président du Comité de placement
- Bernard Sanschagrin, Président du Comité de retraite
- André Tanguay, Directeur des ressources financières et matérielles

L'objectif du comité de travail est d'analyser la situation financière du régime et de formuler des recommandations visant à assurer le financement adéquat du régime et sa santé financière à long terme.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de la situation financière du régime et des travaux du comité de travail.

Le Président du Comité de retraite,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "B. Sanschagrin". The signature is fluid and cursive, with a large initial "B" and a long, sweeping underline.

Bernard Sanschagrin